

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
 (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
 (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jacques LEFERE
 Administrateur délégué

Date et signature (2) le 18 septembre 1997

[Signature]
AFFAD

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

FLEURISTE -FLORICULTURE ET ARBORICULTURE ORNEMENTALE

CODE (3) 6145 16 U11 C1

1003

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ..1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ..1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
 du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...2... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de1.. page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration



Code de l'unité de formation : (3)

6.145 16 U 11 C 2

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Floriculture	CT	B	36 + 6
Arboriculture ornementale	CT	B	16 + 2
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	08
		Total des périodes	60

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s)] éventuelle(s) :

Aucune

Le 9/10/97

J. LISON
INSPECTRICE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLIERE
INSP. COORD

10 OCT. 1997

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF : au 01.03.96

ANNEXE 1



FINALITES :

FLEURISTE - FLORICULTURE ET ARBORICULTURE ORNEMENTALE

FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit

concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

La formation visera l'acquisition des savoirs et des savoir-faire nécessaires pour donner les conseils adéquats en arboriculture ornementale et en floriculture de façon à permettre la conservation des plantes.



ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES :

FLEURISTE - FLORICULTURE ET ARBORICULTURE ORNEMENTALE

1. CAPACITES

L'étudiant devra prouver qu'il est capable de produire la réalisation complète d'une décoration simple qui soit commercialisable :

- en effectuant le choix adéquat des matières premières et de l'outillage à employer pour réaliser le travail,
- en utilisant les techniques de conservation des fleurs,

ok

2. TITRE(S) POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'U.F. « FLEURISTE - BASES DE L'ART FLORAL »



ANNEXE 3

FLEURISTE - FLORICULTURE ET ARBORICULTURE ORNEMENTALE

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES ET LE
REGROUPEMENT :

Aucune recommandation particulière.



PROGRAMME:

FLEURISTE - FLORICULTURE ET ARBORICULTURE ORNEMENTALE

1. ARBORICULTURE ORNEMENTALE

A l'issue de la formation, l'étudiant sera capable:

- d'appliquer les soins nécessaires aux arbustes et jardins;
d'en reconnaître : le genre;
l'espèce
les différentes variétés
- de les utiliser en composition florale
- d'appliquer les soins nécessaires aux conifères;
: le genre;
l'espèce
les différentes variétés
- de les utiliser en composition florale

2. FLORICULTURE

A l'issue de la formation, l'étudiant sera capable:

- d'expliquer les soins nécessaires aux plantes d'appartement;
- d'énumérer leurs exigences générales et particulières;
- de reconnaître : les différentes variétés de plantes fleuries;
les différentes variétés de plantes vertes.
les maladies et leurs remèdes
- de connaître les exigences de la floriculture : de pleine terre et de serre;
les qualités de terreaux;
les opérations culturales;
la multiplication des plantes;
- de reconnaître : les différentes plantes et leur dénomination;
les plantes annuelles;
les plantes bisannuelles



ANNEXE 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES :

FLEURISTE - FLORICULTURE ET ARBORICULTURE ORNEMENTALE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable de conseiller efficacement un acheteur sur les soins à apporter aux plantes, fleurs et arbustes pour leur assurer une conservation durable.

Pour la détermination du degré de maîtrise il sera tenu compte :

- de la compréhension de problème posé,
- de la qualité des conseils donnés,
- de la clarté de l'exposé.



PROFIL DU/DES CHARGE(S) DE COURS :

FLEURISTE - FLORICULTURE ET ARBORICULTURE ORNEMENTALE

Le chargé de cours sera un enseignant.

